



BAYON

Infos



Actus Municipales

Délibérations municipales
La nouvelle CC3M
Accueil des nouveaux habitants
P.L.U
Délivrance des cartes d'identité

Education

Carnaval à Dolto
Activités de la Providence
AS du collège à Dubaï

Culture et Festivités

Foire de Printemps
Les Voix du Baïo
Le Jumelage Bayon-Straelen
Jeunesse et Territoire

Social

Les missions du CCAS
Citoyenneté
Aux urnes citoyens !

Actualités Sportives

L'E.S.B.R au féminin
Du côté du Tennis Club

L'Édito

Nous abordons une période cruciale pour l'avenir de notre pays et de notre démocratie : élections majeures que sont celle du Président de la République et celle de l'Assemblée Nationale. Sur une période de deux mois, vous aurez - nous aurons - à choisir parmi les projets qui nous sont proposés.

Par une augmentation importante du nombre d'abstentions, les précédentes élections montrent un désengagement inquiétant des citoyens pour la gouvernance des diverses institutions, qu'elles soient nationales, régionales, départementales ou locales.

Beaucoup de raisons à ce désengagement mais - justifiée ou non - l'abstention est-elle la bonne solution ? Elle mélange ceux qui ne s'intéressent à rien à ceux qui souhaitent :

- une autre manière de faire la politique ;
- des projets en phase avec leurs aspirations.

Nous sommes citoyens. A ce titre, nous avons le devoir de dire ce que nous voulons ou ne voulons pas. Ne pas voter c'est ne rien dire, et ne rien dire c'est accepter de subir. Le bulletin blanc, même si on peut penser qu'il ne sert pas à grand-chose, indique que celui qui le dépose dans l'urne s'intéresse à l'avenir de son pays mais que les personnes et ou les projets proposés ne lui conviennent pas. **Si nous voulons être acteur de notre avenir et préparer celui de nos enfants, nous devons aller voter.**

Vous trouverez dans ce « Bayon Infos » les résultats financiers du budget 2016 de votre Commune. Ils sont conformes à nos prévisions et largement conformes à nos engagements de début de mandat.

La très bonne santé financière de Bayon a permis à la Commune de :

- s'engager sur l'acquisition et la restructuration de la propriété de la Poste, projet non prévu dans notre programme, et pour lequel je vous ai donné des informations dans le bulletin de janvier ;
- maintenir l'imposition communale aux mêmes taux que les années précédentes ;
- accroître notre capacité d'autofinancement pour assurer les investissements à venir, limitant ainsi au maximum le recours à l'emprunt.



Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous un bon printemps.

Jacques BAUDOIN
Maire de Bayon
jacques.baudoin@mairie-bayon.fr

Hôtel de Ville

15 rue de la Mairie - 54290 BAYON



Horaires d'accueil du public :

- ▶ du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-16h30
- ▶ le samedi : 9h-12h
- ▶ fermé les après-midis pendant les vacances scolaires

☎ 03 83 72 51 52 - Fax 03 83 72 50 20

Courriel : secretariat@mairie-bayon.fr

Site web : www.mairie-bayon.fr

L'Équipe Municipale



1^{er} Adjoint : Nicolas ANDRÉ

nicolas.andre@mairie-bayon.fr

Information et Communication
Gestion des salles et des équipements
Vie associative - Autorisation des manifestations



2^{ème} Adjointe : Martine BONNE

martine.bonne@mairie-bayon.fr

Affaires scolaires
Action sociale



3^{ème} Adjoint : Thomas RAULIN

thomas.raulin@mairie-bayon.fr

Urbanisme
Cadre de vie



4^{ème} Adjointe : Huguette VILLEGGER

huguette.villegger@mairie-bayon.fr

Tourisme et développement économique
Étangs - Camping



5^{ème} Adjoint : Didier PERRIN

didier.perrin@mairie-bayon.fr

Prévention Sécurité
Fêtes et animations municipales

Conseillers Municipaux :

Chantal BAILLY - Marie-Claire BERVARD
Stéphane BERVARD - Lydia FRANCOIS
Brigitte HENRY - Andrée NOIROT
Philippe PAUCHARD - Alain RAVAILLER
Maria RICHARD - Daniel WELTZHEIMER



Meurthe, Mortagne, Moselle

par Nicolas ANDRÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2017, notre nouvelle Communauté de Communes est composée de 37 communes et 17 131 habitants pour répondre à l'obligation d'un minimum de 15 000 habitants :

Barbonville - Bayon - Blainville-sur-l'Eau - Borville - Brémoncourt - Charmois - Clayeures - Crevéchamps - Damelevières - Domptail-en-l'Air - Einvaux - Essey-la-Côte - Froville - Gerbéviller - Giriviller - Haigneville - Haussonville - Landécourt - Lorey - Loro-montzey - Mattexey - Méhoncourt - Mont-sur-Meurthe - Moriviller - Remenoville - Romain - Rozelieures - Saint-Boingt - Saint-Germain - Saint-Mard - Saint-Rémy-aux-Bois - Seranville - Velle-sur-Moselle - Vennezey - Vigneulles - Villacourt - Virecourt.



Le **27 septembre 2016**, les 77 Conseillers Communautaires représentant les 37 communes concernées s'étaient réunis en assemblée plénière pour choisir le nom de la future CC : **Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle (CC3M)**, et d'installer son siège à Virecourt (ancien siège de la CCB), et le centre administratif à Mont-sur-Meurthe.

Le **12 décembre 2016**, le Conseil Municipal de Bayon a procédé à l'élection de 4 conseillers communautaires parmi les 9 sortants, lesquels représentent désormais la Commune au sein de la CC3M (composé de 61 délégués au total) : Jacques BAUDOIN, Martine BONNE, Didier PERRIN, Daniel WELTZHEIMER.

Le **28 décembre 2016**, le Préfet de Meurthe-et-Moselle a signé l'arrêté relatif à la création de la Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle.

Le **18 janvier 2017** eut lieu à Bayon la séance d'installation du nouveau Conseil Communautaire, composé de 61 conseillers communautaires, afin de procéder à l'élection du président, des vice-présidents et des membres du bureau.

A la suite de cette réunion, le Président élu a délégué certaines de ses fonctions aux vice-présidents et à quelques conseillers communautaires.

Président : M. Philippe DANIEL (Maire de Vigneulles)
1^{er} Vice-Président : M. Thierry MERCIER (Maire de Méhoncourt), chargé des ordures ménagères, déchetterie, ouvriers intercommunaux ;

2^{ème} Vice-Président : M. Daniel GERARDIN (Maire-Adjoint de Gerbéviller), chargé de la petite enfance, santé, emploi, social ;

3^{ème} Vice-Président : M. Ghislain DEMONET (Maire de Blainville-sur-l'Eau), chargé du développement économique ;

4^{ème} Vice-Présidente : Mme Linda KWIECIEN (Maire de Romain), chargée de la jeunesse, culture, vie associative, équipements sportifs ;

5^{ème} Vice-Président : M. Christophe SONREL (Maire de Damelevières), chargé de l'environnement, espaces naturels sensibles, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, et ultérieurement eau-assainissement ;

6^{ème} Vice-Président : M. Jean-Marie GASSMANN (Maire de Landécourt), chargé de l'aménagement du territoire, habitat, urbanisme, accessibilité ;

7^{ème} Vice-Président : M. Jonathan KURKIENCY (Maire de Mont-sur-Meurthe), chargé de la communication, numérique, tourisme.

Conseillers communautaires délégués : M. Bruno DUJARDIN (Conseiller municipal de Damelevières), chargé des ordures ménagères ; M. Jacques BOURGUIGNON (Conseiller municipal de Blainville-sur-l'Eau), chargé de l'emploi.

Le Bureau de la CC3M se compose de 20 membres : le président, les 7 vice-présidents et les 12 conseillers communautaires suivants : Mme Marie-Christine ALBRECHT (Maire de Domptail-en-l'Air), M. Jacques BAUDOIN (Maire de Bayon), M. Maurice HERIAT (Maire de Brémoncourt), M. Jean-Pierre JACQUAT (Maire de Rozelieures), M. Daniel JUSNEL (Maire-Adjoint de Clayeures), M. Francis LARDIN (Conseiller municipal de Blainville-sur-l'Eau), Mme Evelyne MATHIS (Maire de Velle-sur-Moselle), M. Hervé PYTHON (Maire-Adjoint de Damelevières), M. Francis ROCH (Maire de Giriviller), M. Guy SERVANT (Maire de Charmois), M. Yves THIEBAUT (Maire Virecourt), M. Rémy VUILLAUME (Maire de Mattexey).

Contact (centre administratif) :

4 rue de la Meurthe 54360 Mont-sur-Meurthe
Tél. 03 83 71 43 62



Extraits des délibérations du Conseil Municipal

par Nicolas ANDRÉ, Lucas MORAND

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2016

Les 16 conseillers en exercice sont présents.

REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA FUTURE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Considérant que la future Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle issue de la fusion-extension couvrira un périmètre de 37 communes, considérant que le nombre de sièges total est de 61 sièges et que la Commune disposera de 4 sièges. Ont été élus en qualité de Conseillers Communautaires : Jacques BAUDOIN, Martine BONNE, Didier PERRIN et Daniel WELTZHEIMER. Élection à l'unanimité.

REGLEMENT D'UTILISATION DU STADE

Considérant la nécessité de modifier le règlement existant en y ajoutant les nouvelles structures se trouvant dans l'enceinte du stade municipal, M. Nicolas ANDRÉ propose au Conseil Municipal d'adopter un nouveau règlement à compter du 1^{er} janvier 2017. Délibération adoptée à l'unanimité.

Le nouveau règlement est consultable en Mairie et téléchargeable : www.mairie-bayon.fr
(rubrique vie associative / équipements sportifs)

OPTIMISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vu le procès-verbal de l'ouverture des plis et l'étude des offres, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché de travaux d'optimisation de l'éclairage public avec la SARL Labeys Frères. Outre le montant du marché de base, seules trois options supplémentaires sur quatre prévues dans le cahier des clauses techniques particulières ont été retenues, soit un montant total de 43 605 € HT. Délibération adoptée par 10 voix pour, 6 contre (Jacques BAUDOIN, Martine BONNE, Didier PERRIN, Alain RAVAILLER, Huguette VILLEGER, Daniel WELTZHEIMER).

SÉANCE DU 23 JANVIER 2017

12 conseillers présents sur 16

Absents excusés : Mme Chantal BAILLY, M. Philippe PAUCHARD, Mme Maria RICHARD

Absent non-excuse : M. Daniel WELTZHEIMER

ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE A LA CAISSE DES ÉCOLES

Vu les statuts de la Caisse des écoles et particulièrement l'article 2-1 relatif à la composition de son Conseil d'administration, considérant la nécessité de remplacer un Conseiller municipal démissionnaire, le

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, élit Mme Lydia FRANCOIS pour représenter la Commune au Conseil d'administration de la Caisse des écoles. Élection à l'unanimité.

ÉLECTION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-33, vu la circulaire ministérielle du 29 mars 2009, considérant l'intérêt de renforcer le lien entre l'Armée et la Nation en désignant un interlocuteur local pour toutes les questions de défense nationale, considérant la nécessité de remplacer un Conseiller municipal démissionnaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, élit M. Alain RAVAILLER correspondant Défense de la Commune. Élection à l'unanimité.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, vu l'article 22 du Code des Marchés Publics, vu l'article 22-III du code des marchés publics qui précise que « il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier » ; vu la délibération n°2014-026 en date du 09/04/2014 relative à la constitution de la Commission d'appel d'offres, considérant la démission d'un membre suppléant, le Conseil Municipal prend acte de la nouvelle composition de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) comme suit. Membres titulaires : M. Jacques BAUDOIN, Maire, président de droit, M. Stéphane BERVARD, M. Philippe PAUCHARD, M. Thomas RAULIN. Membres suppléants : Mme Andrée NOIROT, M. Didier PERRIN.

REGLEMENT GÉNÉRAL DE LA FÊTE FORAINE

Considérant la nécessité d'adapter le règlement général de la fête foraine de la Commune, M. Didier PERRIN présente les dispositions contenues dans le projet de règlement susmentionné préalablement transmis à chaque élu. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le nouveau règlement général de la fête foraine et décide de son entrée en vigueur au 23 janvier 2017. Délibération adoptée à l'unanimité.

Le nouveau règlement est consultable en Mairie et téléchargeable : www.mairie-bayon.fr
(rubrique vie économique / fête foraine)

SÉANCE DU 20 MARS 2017

14 conseillers présents sur 16

Absent excusé : Didier PERRIN (procuration à Nicolas ANDRÉ) - Absente : Chantal BAILLY.

CONSERVATION DE LA COMPÉTENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME »

Considérant que les communes peuvent s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence urbanisme si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal considère qu'il apparaît inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » et décide en conséquence de s'opposer au transfert de cette compétence à la communauté de communes Meurthe, Mortagne, Moselle. Délibération adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DE LA ZONE 2AU DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

M. Thomas RAULIN explique au Conseil Municipal les étapes de la procédure de modification simplifiée du PLU fixée au code de l'urbanisme, et propose de la mettre en œuvre afin de permettre l'extension limitée de surface des constructions existantes dans la zone 2AU. Délibération adoptée à l'unanimité. *Lire également en page 6.*

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE 2016

M. le Maire présente le compte administratif (bilan) 2016 du budget général de la Commune :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	1 475 639,77 €
	Réalisé :	357 092,23 €
	Reste à réaliser :	498 708,45 €
Recettes :	Prévu :	1 638 392,13 €
	Réalisé :	869 301,33 €
	Reste à réaliser :	50 000,00 €

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	1 140 978,00 €
	Réalisé :	938 767,75 €
Recettes :	Prévu :	1 549 639,40 €
	Réalisé :	1 814 672,36 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	512 209,10 €
Fonctionnement :	875 904,61 €
Résultat global :	1 388 113,71 €

Le compte administratif de la Commune fait ressortir au 31 décembre 2016 un excédent global de 1 388 113,71 €. M. le Maire s'étant retiré au mo-

ment du vote, M. Nicolas ANDRÉ propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2016 du budget général en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésor Public. Délibération adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENT DE LA COMMUNE 2016

M. le Maire présente le compte administratif (bilan) 2016 du budget lotissement de la Commune :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	688 383,84 €
	Réalisé :	688 383,84 €
Recettes :	Prévu :	688 383,84 €
	Réalisé :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	688 383,84 €
	Réalisé :	0,00 €
Recettes :	Prévu :	739 054,32 €
	Réalisé :	602 014,25 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 688 383,84 €
Fonctionnement :	602 014,25 €
Résultat global :	- 86 369,59 €

Le compte administratif de la Commune fait ressortir au 31 décembre 2016 un excédent global de 86 369,59 €. M. le Maire s'étant retiré au moment du vote, M. Nicolas ANDRÉ propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2016 du budget lotissement en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésor Public. Délibération adoptée à l'unanimité.

VOTE DES TAXES COMMUNALES 2017

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux des 4 taxes directes communales et de maintenir les taux de l'année 2016 comme suit : taxe d'habitation 17,57 %, foncier bâti 10,91 %, foncier non bâti 19,83 %, cotisation foncière des entreprises 20,01%. Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Considérant la possibilité pour la Commune de pouvoir bénéficier des conseils du CAUE de Meurthe-et-Moselle dans sa réflexion sur la mise en sécurité de la traversée de la commune, notamment au niveau du carrefour de la RD 9 et de la RD 112 rue de Baccarat, la place devant le Centre culturel Henri Gaudel, les places de Lorraine et du Château, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention de conseil avec le CAUE. Délibération adoptée à l'unanimité.



Accueil des nouveaux habitants

par Marie-Claire BERVARD

Comme l'année dernière, les nouveaux habitants arrivés sur notre territoire en 2016 étaient conviés à un pot d'accueil le samedi 14 janvier au Centre culturel Henri Gaudel.

Ce fut l'occasion pour le Maire de présenter ses vœux et, à l'aide d'un diaporama, de laisser le public découvrir l'histoire de Bayon d'hier à aujourd'hui, le panel des activités diverses et variées que propose notre ville mais aussi les projets réalisés depuis le début du mandat et les projets en cours.



Certains responsables d'associations sportives, culturelles et sociales ont aussi présenté leurs activités.



Après avoir échangé autour d'un apéritif offert par la Commune, les participants sont repartis enthousiastes de cette initiative, avec, en petit cadeau de bienvenue une tasse décorée des armoiries de Bayon.

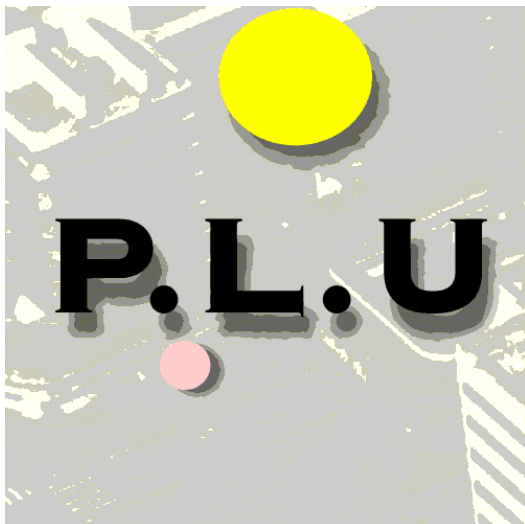
Témoignage d'un nouvel habitant : « c'est l'occasion pour nous de rencontrer les élus (maire, adjoints et conseillers) et de connaître davantage la ville dans laquelle nous vivons ».



Plan local d'urbanisme : modification simplifiée

par Thomas RAULIN

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Bayon a été approuvé le 3 mars 2015.



La Commune lance une procédure de modification simplifiée du PLU. L'objectif est de modifier le règlement de la zone 2AU (zone à urbaniser). Cette modification permettrait l'extension des habitations existantes d'une surface maximum de 40 m².

Une notice explicative et le projet de nouveau règlement seront mis à disposition du public à partir du 22 avril 2017. Un cahier sera mis à disposition du public en mairie pour exprimer leurs remarques du 22 avril au 22 mai 2017.

Vous pourrez aussi retrouver ces informations sur le site web de la Commune : www.mairie-bayon.fr

Le Conseil Municipal validera ou non ensuite le projet de modification par délibération.

Les remarques des citoyens pourront être prises en compte dans le projet final.



Délivrance des cartes nationales d'identité

rapporté par Nicolas ANDRÉ, Lucas MORAND

Le ministère de l'Intérieur a souhaité inscrire les préfectures dans l'avenir des territoires en mobilisant les nouvelles technologies. Le « plan préfectures nouvelle génération » réforme les modalités de délivrance de la carte nationale d'identité en s'appuyant sur la généralisation du recours aux téléprocédures.

En Meurthe-et-Moselle, ce nouveau processus de délivrance des cartes nationales d'identité est entré en vigueur le 28 mars : elles ne sont plus traitées par la Mairie de Bayon.

Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont désormais traitées selon les mêmes modalités que les demandes de passeports biométriques :

Il est maintenant possible de remplir **une pré-demande de carte d'identité en ligne** afin de gagner du temps lors de son passage au guichet, comme c'était déjà le cas pour les passeports :

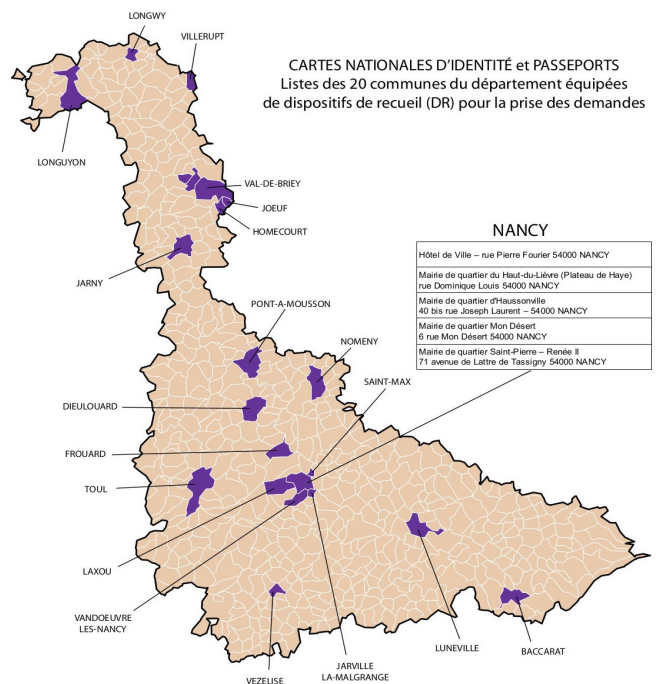
<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Si la pré-demande sur Internet permet de gagner du temps, vous devez quand même vous rendre en mairie pour finaliser votre dossier. La mairie de votre domicile peut vous aider dans vos démarches préparatoires notamment pour la constitution de votre dossier ou pour votre pré-demande en ligne dans le cas où vous ne disposeriez pas d'une connexion Internet.

Vous pouvez faire votre demande de titre d'identité **dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil**, quel que soit votre lieu de résidence. Il n'est plus nécessaire de déposer votre dossier dans votre commune. Attention toutefois, **le dépôt de votre demande et le retrait de votre titre**

d'identité doivent se faire dans la même mairie. Il faut compter au minimum une semaine entre le dépôt de votre dossier complet et la mise à disposition de votre titre. Le délai peut être plus long à l'approche des vacances par exemple.

L'enregistrement des empreintes digitales du demandeur devient obligatoire pour certifier le titre. Cela offre une meilleure protection contre l'usurpation de l'identité et la fraude documentaire, notamment en cas de perte ou de vol du titre. Un dispositif de recueil des empreintes est installé dans certaines mairies. Seules ces mairies peuvent recevoir les demandes. **En Meurthe-et-Moselle, 20 communes sont équipées de dispositifs de recueil :**



Source : Préfecture de Meurthe-et-Moselle



Extraits du registre de l'État-Civil

par Nicolas DOLT

Naissances

THOMAS VERMANDE Ugo	06/01/2017
GEORGEL Aaron	12/01/2017
CARPENTIER Ariane	01/02/2017

Décès

HOFFMANN Suzanne	23/12/2016
MARTIN Georges	23/12/2016
ROUX Paulette	28/12/2016
ETIENNE Lucienne	04/01/2017
POUPON Geneviève	07/01/2017
LAURENT Marie	10/01/2017

VINCENT Raymonde	16/01/2017
NEYERTZ Marie-Reine	17/01/2017
GELLENONCOURT Cécile	24/01/2017
ROUH Josette	26/01/2017
ANTOINE Berthe	30/01/2017
LAUMESFELD Maria	11/02/2017
FY Rolande	09/03/2017
GUEUDIN Henri	24/03/2017
ROUSSELOT Angela	24/03/2017
BAJOLET Jean-Marie	25/03/2017
KLEIN Denise	29/03/2017
EURIAT Fernande	29/03/2017



La mission de solidarité du CCAS

par Martine BONNE, Lucas MORAND

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) poursuit sa mission de solidarité qui vise à soutenir les personnes en difficultés. Après 3 années d'expérience et avec une connaissance plus approfondie de la population, le CCAS continue son action selon deux directions : apporter de l'aide aux personnes les plus défavorisées et apporter des aides dont le montant varie en fonction des revenus.

Dans le cadre des missions sociales légales, le CCAS s'investit dans les demandes d'aide sociale pour les personnes âgées (EPHAD) ou les personnes handicapées en étroite liaison avec les services départementaux. Dans le cadre des missions sociales facultatives, le CCAS intervient de 4 manières :

1) **Il attribue des secours d'urgence** aux personnes en difficultés résidant sur la commune depuis au moins 6 mois. Pour solliciter cette aide, il est nécessaire de prendre contact avec l'assistante sociale de secteur qui présente la demande au CCAS après examen du dossier (prendre rendez-vous au 03 83 75 80 75).

2) **Il attribue des aides pour la jeunesse et pour les personnes âgées selon des critères sociaux définis.** Le critère choisi est le quotient familial qui tient compte des revenus et du nombre de personnes de la famille, enfant(s) et adulte(s). Pour la jeunesse, l'attribution des aides se fait selon des quotients familiaux identiques pour les 3 types d'aide (ticket-jeune, bon-vacances, et aide aux nouvelles activités périscolaires). Pour bénéficier de l'aide « ticket-jeune », le QF seuil est amené à 600 (il était à 514 depuis 2015). Une aide pour la fréquentation des nouvelles activités périscolaires (NAP) a été créée à condition d'une fréquentation régulière à raison de 2 fois par semaine (enfants inscrits aux écoles maternelle et élémentaire F. Dolto).

	252≤QF	253≤QF≤286	287≤QF≤414	415≤QF≤513	514≤QF≤600
Ticket-jeune (euros)	40	35	30	25	20
Bon-vacances (euros / jour 25 jours par an)	10	9	8	7	6
NAP (2 séances par semaine pendant toute l'année scolaire)	97,92	97,92	97,92	97,92	73,44

Pour les personnes âgées, l'attribution de l'aide se fait selon le quotient familial.

	600≤QF	601≤QF≤900	901≤QF≤1200	QF≥1201
Bon de Noël	50	40	30	0

Pour solliciter ces aides, il faut adresser une demande au CCAS sous pli fermé (bulletin de demande d'aide au CCAS dûment rempli, copie de votre avis d'imposition et copie du relevé des prestations de la caisse d'allocations familiales dans le cas des aides pour la jeunesse).

3) **Il attribue des subventions aux associations qui oeuvrent dans le domaine de la solidarité sur notre Commune.**

Amicale des donneurs de sang : subvention qui correspond aux charges de location (chauffage + électricité) du Centre culturel Henri Gaudel (5 utilisations dans l'année dont deux l'hiver) ; Secours catholique : 1250 € ; Les restos du cœur : 1250 € ; Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) : le CCAS est particulièrement attentif au maintien des personnes âgées à leur domicile ; il a attribué une subvention de 2000 € (répartie sur 2015 et 2016) à l'ADMR pour la rénovation des véhicules réfrigérés pour le service de portage des repas à domicile.

Le quotient familial (QF) est obtenu en divisant le revenu mensuel de la famille par le nombre de personnes de la famille. Le revenu mensuel de la famille s'obtient en ajoutant le montant mensuel imposable au montant des prestations de la CAF hors allocation de rentrée. Le montant imposable se trouve sur l'avis d'imposition.

exemple :

famille 2 adultes 2 enfants

revenu imposable : 20000 €

montant mensuel imposable : $20000/12 = 1666 \text{ €}$

Prestation CAF 250 €

Quotient familial = $(1666+250)/4 = 479$

4) **Il participe au repas convivial des seniors** à hauteur de 20 € par participant.



Aux urnes citoyens

par Didier PERRIN

Cette année sera marquée par deux rendez-vous électoraux. Le premier concerne l'élection présidentielle qui se déroulera les 23 avril et 7 mai, suivi des élections législatives les 11 et 18 juin.

Quelles conditions faut-il remplir pour voter aux présidentielles ?

Etre inscrit sur les listes électorales de la Commune de Bayon, être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin, être de nationalité française, jouir de ses droits civils et politiques.

Pour pouvoir voter il est impératif de présenter une pièce d'identité selon la liste des pièces justificatives d'identité précisée ci-dessous. Un arrêté est pris en application des articles [R. 5](#) et [R. 60](#) du code électoral. Il prévoit que les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants :

- Carte nationale d'identité ;
- Passeport ;
- Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;

- Carte vitale avec photographie ;
- Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer ;
- Permis de conduire ;
- Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ;
- Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la [loi n° 69-3 du 3 janvier 1969](#) ;
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de [l'article 138 du code de procédure pénale](#).

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Votre nouvelle carte électorale vous a été adressée par voie postale.

ÉDUCATION



Carnaval à l'école maternelle Dolto

par Martine BONNE, directrice

Il y avait de l'ambiance vendredi 10 mars à l'école maternelle ; les élèves ont profité de leur costume toute la journée. Le thème était libre, les parents ont fait preuve de beaucoup d'imagination et les élèves sont arrivés costumés en princesses, pirates, Indiens, cow-boys, coccinelles, Bécassine...

La journée s'est déroulée entre chants, danses et goûter. Les enfants ont dégusté les traditionnels beignets accompagnés de jus de fruits apportés par les parents.

L'école remercie les parents pour leur collaboration.





Les nouvelles de l'école de la Providence

par Christine KIRCH, directrice, Hélène ANDRÉ, Céline CHRISTOPHE, Damien PEULTIER, enseignants

Noël des petits bonheurs ensemble

Le temps de l'Avent a été un temps où les élèves ont recensé les moments joyeux de partage, de solidarité, de bonheur et d'entraide vécus ensemble et ils les ont symbolisés par un objet. Nous avons célébré ces moments avec l'abbé Jean-Paul WEY dans la salle ronde de la maison de retraite.



Chant de Noël pour les personnes de la maison de retraite.



Dix centimètres de neige fraîche

Mardi 10 janvier, les élèves de MS/GS et de CE1/CE2 sont allés découvrir les joies de la glisse au domaine skiable le Lispach dans les Vosges.



Les déchets se racontent en histoire

C'est avec beaucoup de plaisir et d'attention que les classes de TPS-PS, de MS-GS et de CE1-CE2 ont écouté trois histoires sur le thème des déchets, racontées par Marie MAILLOT et Michèle SIMONIN, nos deux conteuses bénévoles : Pipelette, le petit parapluie qui aide un vieux parapluie, prêt à partir à la poubelle, à trouver une seconde vie ; Thomas, le fils de Pipelette, qui collectionne les poubelles ; une petite bouteille, de sa fabrication à son recyclage.



Projet éco-école

Dans le cadre du projet éco-école, la classe de CM1 a invité Christian GUZRANYI, ambassadeur du tri à la Communauté de Communes, afin de lui poser des questions. En effet, les élèves voulaient savoir ce que devenaient les déchets une fois qu'on les avait triés. Il a alors présenté le fonctionnement du centre de tri de Dieulouard. Une rencontre passionnante !



Projet Totem

Trois classes de l'école participent au projet « Totem » avec d'autres écoles et collèges du département. Au programme et par classe : la création d'une œuvre artistique collective et l'écriture d'une fable sur le thème de la fraternité, la citoyenneté et la tolérance. Tout un programme qui suscite l'intérêt de tous ! A suivre donc ! Les CP-CE1, les CM1 et les CM2.

Totem



L'association sportive du Collège à Dubaï

par Patrick POLLONI, professeur d'EPS

Trois élèves de 3^{ème} du Collège de l'Euron, Pierre PEREIRA, Yanis RICHARD et Victor TROUP, ont été retenus dans l'équipe académique UNSS qui a représenté la Lorraine et la France aux Jeux du Golfe. Ils se sont donc rendus, accompagnés de leur professeur d'EPS, Patrick POLLONI, au Lycée Français International Georges Pompidou de Dubaï, du 25 au 30 janvier.



Ce sont plus de 300 élèves et 38 équipes, venus d'une vingtaine de pays différents, qui se sont réunis pour 5 jours de rencontres sportives et culturelles. Au programme : duathlon paddle-course, tennis-de-table, beach rugby touch et course relais dans les dunes ; le tout complété par les visites de Dubaï, de l'Orient Mall, de la tour Burj Khalifa et par une nuit passée dans un camp bédouin dans le désert.



C'est le teint halé et avec plein de souvenirs dans la tête que les 3 élèves sont revenus. Les professeurs d'EPS du Lycée Français de Dubaï, organisateurs de cette rencontre, leur ont permis de vivre une expérience unique, de découvrir ce pays, son gigantisme et ses particularités, mais aussi d'échanger avec des collégiens venus d'établissements de la zone Moyen-Orient, de Montréal, de Singapour, de Dakar, de Londres ou encore de Chicago et du Caire.



Performants dans les épreuves sportives qui leur ont été proposées et très appliqués quand il s'agissait de gérer les épreuves culturelles, nos élèves se sont classés finalement à la seizième place du classement. Bravo à eux !

Ils se souviendront sans doute encore longtemps de tous ces moments de rencontres, de découvertes, de partages et de fraternité qui ont fait de cette semaine une extraordinaire aventure humaine pour les uns et pour les autres.

Cette expérience clôturera merveilleusement bien leur excellent parcours de quatre années au sein de l'association sportive du Collège de l'Euron, marqué notamment par un titre de Champion de France aux Jeux Benjamins il y a deux ans et par deux participations aux Championnats de France de cross et de relais l'année dernière.





Prochaines animations du Comité des Fêtes

par Édith LANOTTE, secrétaire de l'association



Le Comité des Fêtes organise sa traditionnelle **Chasse aux Œufs samedi 15 avril** à partir de 15h à la résidence Saint-Charles. Cette animation est réservée aux enfants de Bayon de moins de 12 ans. Les parents ne

seront pas oubliés puisqu'un goûter leur sera offert avec la possibilité de gagner l'œuf en Or.

Comme chaque année le Comité de fêtes vous attend à la traditionnelle **Foire de Printemps qui se déroulera cette année le lundi 1^{er} mai** (en raison de l'élection présidentielle le dimanche 23 avril).

La foire s'étendra depuis la place du Château et se prolongera cette année dans l'avenue de Virecourt (et non dans l'avenue de la Gare).

De nombreux exposants sont attendus et une restauration sur place vous sera proposée par le Comité des fêtes. A très bientôt pour partager avec vous une journée conviviale et festive !



En famille, entre amis venez passer un agréable moment dans les rues de Bayon



Contact : Comité des Fêtes de Bayon 06 87 22 59 86



L'heure musicale des « Voix du Baïo »

par Nicole CHARROIS, présidente de l'association Baïo Loisirs

Le dimanche 18 juin à 18h en l'église de Bayon, 51 choristes des Voix du Baïo vous attendent toujours aussi nombreux pour vous offrir leur concert annuel dans un programme renouvelé entre chanson et musique sacrée.

La participation est libre.

La chorale remercie chaleureusement la Paroisse de

Bayon, les artisans, commerçants du grand Bayonnais pour leur fidèle soutien.

Nous serons heureuses et heureux de chanter pour vous l'arrivée proche de l'été dans une ambiance à la fois joyeuse et recueillie...

Direction : Laure BAERT-DUVAL

Arrangements et accompagnement piano : Vincent ROYER





Ca bouge sur le territoire

par Charlotte CUNAT, animatrice Jeunesse et Territoire

Les vacances d'hiver ont été rythmées par une sortie patinoire qui a eu lieu le 16 février en soirée. 84 enfants, ados et adultes du Bayonnais ont répondu présents pour faire du patin à glace à Epinal. Une belle soirée qui se renouvelle trois fois dans l'année. Par ailleurs, il a été organisé un séjour spécifique pour les 10-16 ans lors de la deuxième semaine des vacances scolaires. Le collectif d'ados a pu s'initier au théâtre, au ping-pong et au fit boxing. Ils ont découvert les étangs entre Velle-sur-Moselle et Neuville. Le point fort de cette semaine : 2 rencontres avec les migrants résidant au Centre d'Accueil et d'Orientation de la Communauté de communes Moselle et Madon. Grâce aux bénévoles, cet échange a pu être réalisé en deux demi-journées : l'une à la ludothèque de la Filoche à Chaligny où les liens se sont créés autour des jeux de société mis à disposition. L'autre au Hall des sports de Bayon pour se défouler en pratiquant des sports collectifs (Handball, basketball et football). Ces deux moments se sont clôturés par un goûter commun ! Moments riches en convivialité, création de lien et découverte de l'autre.

Pour le printemps, rien ne change, ou presque...

Une sortie patinoire aura lieu le 13 avril en soirée (inscription en mairie) Le multi-loisirs au Hall des sports du 18 au 21 avril. L'accueil du spectacle « Sam et Pat.com », le 19 avril, à 15h au centre culturel Henri Gaudel. Spectacle pour les 6-13 ans sur l'addiction aux petits, moyens et gros écrans. Nous tenons à remercier la mairie de Bayon pour le prêt des locaux.

Renseignements et inscriptions (pour le multi-loisirs et le spectacle) auprès de Charlotte CUNAT (animatrice Jeunesse et Territoire) :

8 rue principale à Froville

Tél. 03 83 72 80 56

charlotte.cunat@foyersruraux54.org



Jumelage Bayon et environs - Straelen

par Laurence VILLEGGER, présidente

Cette année, pour le traditionnel échange de l'Ascension entre les comités de jumelage de Bayon et de Straelen, c'est notre village qui recevra les collégiens allemands.

Le comité français communiquera ultérieurement les informations définitives et contactera directement les élèves du collège de l'Euron, mais voici déjà les grandes lignes de ce séjour :

Arrivée au Centre Culturel Henri Gaudel le jeudi 25 mai dans l'après-midi pour l'accueil et la répartition dans les familles. La sortie du vendredi sera consacrée à la visite du parc animalier de Sainte-Croix, spécialisé dans la faune européenne ; le site propose également une mission biodiversité, un parcours pieds nus ; le samedi libre est réservé à la vie en famille ; retour vers Straelen le dimanche 28 matin.



Depuis 3 ans ces échanges sont ouverts à tous les élèves du collège de Bayon, germanistes ou non de la 6^e à la 3^e.

Si vous êtes intéressés pour recevoir des allemands ou participer activement au jumelage, vous pouvez contacter le comité :

jumelage.bayon-straelen@orange.fr



Entente Sportive Bayon-Roville (ESBR) Football

par Daniel WELTZHEIMER, président de l'association

Depuis quelque années maintenant l'ESBR est fière d'accueillir la gente féminine dans son club de foot, aussi bien au niveau des joueuses, des dirigeantes et des bénévoles. Notre souhait serait d'avoir une ou plusieurs équipes exclusivement féminines, lors de la saison prochaine.

C'est pourquoi nous vous proposons mesdemoiselles, mesdames de venir découvrir ce sport et de participer à l'entraînement lors d'une journée découverte qui aura lieu le **mercredi 10 mai** entre 13h30 et 16h au stade de Bayon.

N'hésitez pas à venir nombreuses et à rejoindre Capucine, Nadège...



Tennis-Club de Bayon

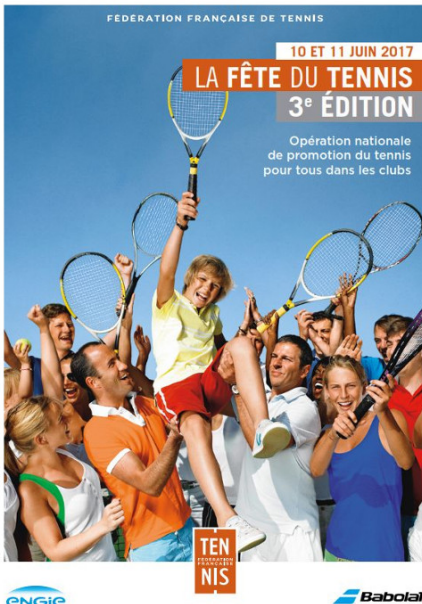
par Michèle SIMONIN, présidente de l'association

La Commune a fait rénover les deux courts de tennis du stade de la Moselle. Si la peinture du court n°2 ne sera terminée qu'au printemps, les adhérents peuvent déjà y jouer. Deux bancs et un tableau d'affichage sont en cours de réalisation par le trésorier, François BERETTA.

Pour jouer au tennis sur les courts de Bayon, il faut être adhérent du club. Le tarif de la licence est de 54 € pour les adultes et 39 € pour les enfants et les adolescents jusqu'à 18 ans.



Avant



Pour la 3^{ème} année, le club organisera une journée portes ouvertes lors de la Fête du tennis de la Fédération Française de Tennis (FFT) le **samedi 10 juin** après-midi.



Après

C'est l'occasion pour tous (adhérents ou non) de découvrir ou redécouvrir le tennis. Ce jour-là, le club proposera la licence découverte à un prix très attractif.

Le retrait des licences, des badges de réservations, des cartes d'accès ainsi que les locations des courts extérieurs se font auprès de la Boulangerie Caël.
Renseignements : Michèle SIMONIN
03 83 72 57 34 ou tcbgestion@gmail.com



Petites informations

par Nicolas ANDRÉ, Martine BONNE, Nathalie CHIARAVITA, Lucas MORAND, Huguette VILLEGGER

Notre site web évolue

Retrouvez toute l'actualité municipale, la vie économique, éducative, associative au fil des pages.

Une animation, un bal ? Les infos en temps réel sont mentionnées sur l'agenda des manifestations :

www.mairie-bayon.fr

Combien sommes-nous ?

La population légale (totale) de Bayon au 1^{er} janvier 2017 est de 1626 habitants (source INSEE).

Pâquis communal à louer - Ruelle des Bâtards

1 pâquis est disponible. S'adresser en Mairie.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Les permanences du CCAS à la mairie ne sont pas utilisées. Elles sont supprimées. En cas de besoin, les personnes sont invitées à se renseigner à la mairie ; elles seront orientées vers le service adapté.

Permanence de l'association Entraide chômeurs

Cette association, qui accompagne chaque année 300 demandeurs d'emploi du bassin du Lunévillois, met en place à partir du 5 avril une permanence sur le Bayonnais au siège de la Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle à Virecourt. Cette permanence a lieu tous les mercredis des semaines paires de 14h à 16h30. N'hésitez pas à contacter le 09 67 09 88 56 pour davantage de renseignements.

Donneurs de Sang de Bayon et environs

Voici les dates des prochaines collectes de sang à la Résidence Saint-Charles de 16h à 19h30 :

- vendredi 12 mai
- mercredi 19 juillet
- vendredi 6 octobre
- vendredi 22 décembre

Multi-accueil « Mirabel'ange »

Pour les enfants de 2 mois à 6 ans en accueil régulier ou occasionnel, au 5 rue des Hauts-Fossés.

Tél. 03 83 70 90 28

creche-comcom-bayonnais@orange.fr

Habitat - Location de logements publics

Contactez l'Office Public de l'Habitat (OPH) :

www.oph-luneville.fr ou 03 83 73 34 07

Habitat - Location de logements privés

Les propriétaires de logements locatifs à Bayon peuvent se faire connaître en Mairie. Leurs coordonnées sont publiées sur le site web de la Commune.

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Du 1^{er} septembre au 30 juin :

Mardi de 13h à 16h

Mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

Vendredi de 14h à 17h - Samedi de 9h à 12h

Calendrier des jours de collecte des ordures

Vous pouvez le retrouver toute l'année sur le site web de la Commune : www.mairie-bayon.fr

Des exemplaires imprimés sont également disponibles en Mairie. Nous vous rappelons que la Commune est divisée en deux zones de collecte : bien regarder à quel secteur appartient votre rue.

Horaires d'ouverture de la Déchetterie

- Du 1^{er} avril au 30 septembre :

du mardi au vendredi de 14h à 18h30

le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

- Du 1^{er} octobre au 31 mars :

du mardi au vendredi de 14h à 16h30

le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Restitution de compost

Du 4 au 22 avril à la déchetterie intercommunale dans la limite de 200 litres par foyer (sous réserve de disponibilité).

Évacuation des déchets dans le cimetière

Nous mettons à votre disposition deux poubelles différentes pour chaque type de déchets (pourrissables ou non) lorsque vous venez nettoyer les sépultures de vos familles au cimetière communal. Bien veiller à respecter le tri dans chaque conteneur.

Déchets végétaux

Il est interdit de brûler des déchets des jardins et des parcs à l'air libre sous peine de constituer une infraction passible de sanctions contraventionnelles. Les déchets végétaux comprennent notamment les herbes et résidus de taille ou d'élagage.

(arrêté municipal du 29 octobre 2010)

Travaux de bricolage ou de jardinage

Réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique), ils ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 20h
 - les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
 - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
- (arrêté préfectoral du 26 décembre 1996)



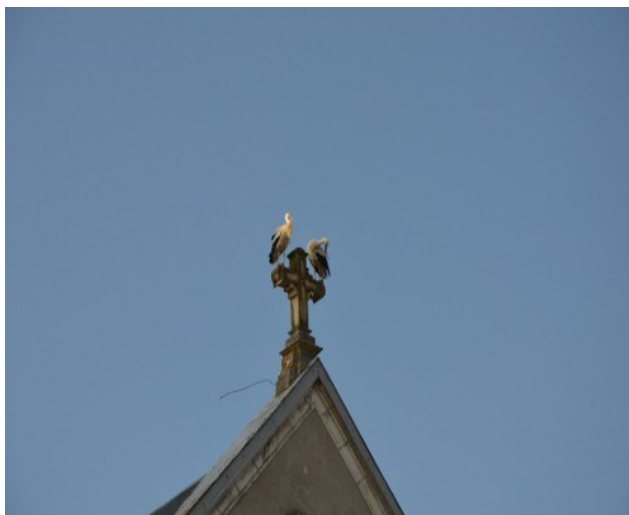
Un échassier dans la ville !

par Stéphane BERVARD (photo : Jean-Charles RABER)

Certains d'entre vous l'ont certainement remarqué dans le ciel du Bayonnais, depuis quelques jours, un couple de cigognes blanches cherche à s'installer et à nidifier dans notre Commune.

De retour de leur hibernation en Afrique après un long périple de plusieurs milliers de kilomètres, qui passe par le détroit de Gibraltar, l'Espagne, les Pyrénées et enfin le couloir rhodanien. Cet échassier au grand bec et de 1,80 m d'envergure transite deux fois par an (mars et août) dans notre région.

C'est toujours l'occasion d'observer ce migrateur reconnaissable entre tous avec ce claquement de bec inimitable.



VIE ÉCONOMIQUE

Bienvenue



Bienvenue aux nouveaux professionnels

par Huguette VILLEGGER



Christelle LALLEMAND

Diététicienne-Nutritionniste
Maison de santé - 4 rue de Maizerai
Sur rendez-vous le jeudi
06 27 56 82 97 - stefchris01@live.fr



O'RESTO

Café - Brasserie - Traiteur
7 place du Château
03 83 72 42 13

N'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie si vous venez de créer ou de reprendre une activité économique à Bayon. Vous pouvez nous contacter à cette adresse : secretariat@mairie-bayon.fr

Prochain numéro

Le prochain numéro trimestriel de « BAYON INFOS » paraîtra début juillet. Tous les habitants, responsables scolaires et associatifs qui le souhaitent peuvent faire parvenir leur proposition d'article (texte et photo) sur papier libre en Mairie ou par courrier électronique (de préférence) à cette unique adresse :

nicolas.andre@mairie-bayon.fr avant le jeudi 15 juin

Retrouvez toutes les éditions de « BAYON INFOS » sur notre site web : www.mairie-bayon.fr

BAYON INFOS Bulletin municipal d'informations édité par la Ville de BAYON - Hôtel de Ville - 15 rue de la Mairie 54290 BAYON

Directeur de la Publication : Jacques BAUDOIN - **Directeur de la Rédaction et Responsable d'Édition :** Nicolas ANDRÉ

Rapporteur de la Commission municipale « Information et Communication » : Stéphane BERVARD

Ont également contribué à ce numéro : Hélène ANDRÉ - Marie-Claire BERVARD - Martine BONNE - Nicole CHARROIS - Nathalie CHIARAVITA - Céline CHRISTOPHE - Charlotte CUNAT - Nicolas DOLT - Lydia FRANCOIS - Brigitte HENRY - Christine KIRCH - Édith LANOTTE - Sophie LOUIS - Lucas MORAND - Andrée NOIROT - Didier PERRIN - Damien PEULTIER - Patrick POLLONI - Jean-Charles RABER - Thomas RAULIN - Alain RAVAILLER - Françoise SAVARD - Michèle SIMONIN - Huguette VILLEGGER - Laurence VILLEGGER - Daniel WELTZHEIMER.

Couverture : Parterre fleuri de La Poste (photo : Stéphane BERVARD).

Remerciements : à tous ceux qui ont contribué à ce numéro et à sa distribution dans toutes les boîtes-aux-lettres accessibles de la Commune.

Imprimé par nos soins - Diffusé gratuitement - Tirage 800 exemplaires

Reproduction et vente interdites © Mairie de BAYON - Parution et dépôt légal : Avril 2017